



AVIS PUBLIC ASSEMBLÉE PUBLIQUE DE CONSULTATION

Aux personnes intéressées par les projets de règlements suivants :

- **Projet de Règlement no 05-2023 modifiant le Règlement de zonage no 265-2003 de la Municipalité de Roxton Falls (Modification des conditions que doivent respecter les projets intégrés et autorisation des projets intégrés dans la zone no 206);**
- **Projet de Règlement no 06-2023 modifiant le Règlement de zonage no 265-2003 de la Municipalité de Roxton Falls (autorisation, dans la zone no 108, des habitations multifamiliales d'un maximum de 4 logements).**

Lors d'une séance tenue le 6 novembre 2023, le conseil municipal a adopté les projets de règlement suivants :

- Projet de Règlement no 05-2023 modifiant le Règlement de zonage no 265-2003 de la Municipalité de Roxton Falls;
- Projet de Règlement no 06-2023 modifiant le Règlement de zonage no 265-2003 de la Municipalité de Roxton Falls.

1. OBJET

1.1. Règlement no 05-2023 modifiant le Règlement de zonage no 265-2003 de la Municipalité de Roxton Falls

Ce projet de règlement a pour objet de modifier le Règlement de zonage no 265-2003 aux fins de :

- Modifier certaines conditions que doivent respecter les projets intégrés, à savoir :
 - Modifier les dimensions minimales des parties privatives ou des sites d'implantation sur lesquels chaque bâtiment principal doit être érigé;
 - Modifier les normes d'aménagement des stationnements pour permettre l'aménagement de cases de stationnement en cour avant.
- Autoriser, dans la zone 206, les projets intégrés.

1.2. Projet de Règlement no 06-2023 modifiant le Règlement de zonage no 265-2003 de la Municipalité de Roxton Falls

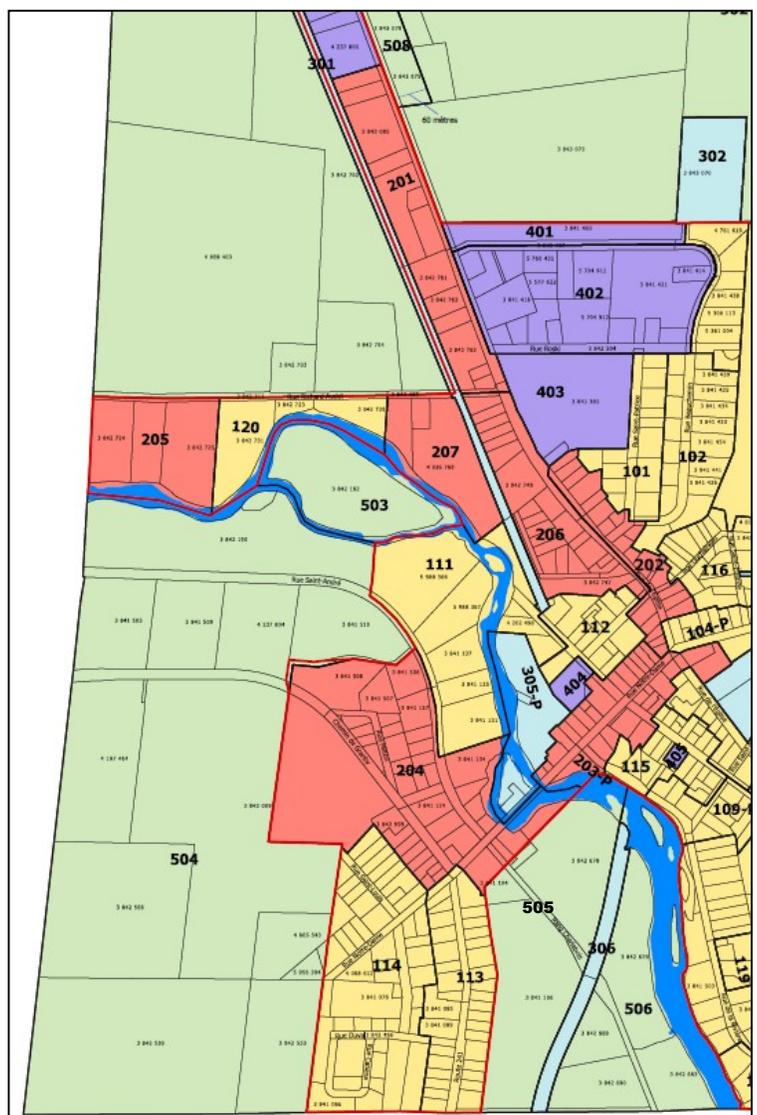
Ce projet de règlement a pour objet de modifier le Règlement de zonage no 265-2003 aux fins d'autoriser, dans la zone no 108, les usages Habitation de la classe C-1 (Habitations multifamiliales isolées de 4 à 6 logements), et de limiter le nombre de logements pour cette classe d'usage dans ladite zone à 4 logements.

2. ZONES CONCERNÉES

2.1. Règlement no 05-2023 modifiant le Règlement de zonage no 265-2003 de la Municipalité de Roxton Falls

Le projet de règlement concerne les zones 204 et 206, telles qu'elles apparaissent au plan de zonage faisant partie intégrante du Règlement de zonage de la Municipalité.

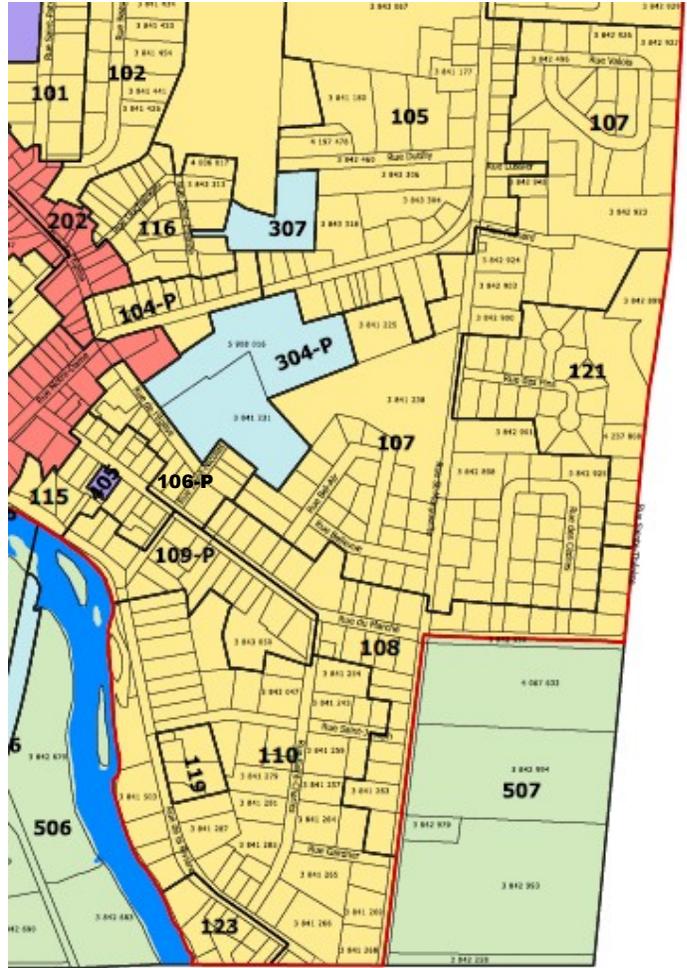
Ces zones apparaissent sur le croquis ci-contre :



2.2. **Projet de Règlement no 06-2023 modifiant le Règlement de zonage no 265-2003 de la Municipalité de Roxton Falls**

Le projet de règlement concerne la zone 108, telle qu'elle apparaît au plan de zonage faisant partie intégrante du Règlement de zonage de la Municipalité.

Cette zone apparaît sur le croquis ci-contre :



3. **CONSULTATION PUBLIQUE**

La Municipalité tiendra une assemblée publique de consultation sur ces projets de règlements **le lundi 4 décembre 2023, à 19h00, à la salle du conseil municipal, située au 26, rue du Marché à Roxton Falls.**

Lors de cette assemblée publique de consultation, le maire ou tout autre membre du conseil désigné par lui, expliquera les projets de règlements. Il entendra également les personnes et organismes qui désirent s'exprimer. Après la tenue de la consultation publique, le conseil municipal pourra adopter, avec ou sans changement, et ce, à l'égard des deux projets de règlements, un second projet de règlement modifiant le Règlement de zonage, et ce, en conformité avec la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme*.

4. **DISPOSITIONS SUSCEPTIBLES D'APPROBATION RÉFÉRENDAIRE**

Les projets de règlements contiennent des dispositions propres à un règlement susceptible d'approbation référendaire par les personnes habiles à voter.

5. **OBTENTION DES DOCUMENTS ET INFORMATIONS**

Ces projets de règlements peuvent être consultés sur le site Internet de la Municipalité au www.roxtonfalls.ca, sous l'onglet «MUNICIPAL-Avis public», ou au bureau municipal situé au 26, rue du Marché, Roxton Falls, Québec J0H 1E0 (du lundi au jeudi, de 8h00 à 12h00 et de 13h00 à 16h00).

Pour plus d'informations, vous pouvez également contacter madame Julie Gagné, directrice générale et greffière-trésorière, au 450 548-5790 ou par courriel au roxton@roxtonfalls.ca.

Donné le 22 novembre 2023

Julie Gagné, gma
Directrice générale et
Greffière-trésorière